

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-2141/10/CC

■ Versement de la cotisation 2010 à l'association pour la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'ouest des Bouches-du-Rhône (AIRFOBEP)
DEE 10/4631/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-1236 du 30 décembre 1996, sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Par cette obligation l'Etat et ses Etablissements Publics, les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics ainsi que les personnes privées doivent concourir à cet objectif, chacun dans son domaine de compétence et dans les limites de sa responsabilité.

Outre des objectifs de surveillance de la qualité de l'air rendus obligatoires sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2000, cette loi a aussi prévu un certain nombre de mesures pour garantir un air de qualité. Ces obligations légales ont fait de la surveillance de l'air une mission principale dans la problématique de la qualité de l'air.

Les acteurs de la surveillance de la qualité de l'air en région Provence Alpes Côte d'Azur sont des associations agréées au titre de l'article L.2213 du Code de l'Environnement, dont l'association AIRFOBEP basée à Martigues, qui assure la surveillance de la région de l'Etang de Berre et de l'Ouest des Bouches-du-Rhône. Ce réseau AIRFOBEP couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, le Rove et Saint-Victoret, membres de la Communauté Urbaine.

AIRFOBEP gère un réseau de stations de surveillance qui analysent en continu 24 heures sur 24 les polluants atmosphériques réglementés. Le réseau de stations de mesures rend compte d'une pollution principalement industrielle.

L'association AIRFOBEP est également responsable de la diffusion de l'information lorsque des dépassements de seuils réglementaires sont constatés ou prévus et conduisent à émettre des recommandations ou des alertes. Par ailleurs AIRFOBEP est en charge de la gestion des procédures préfectorales de réduction des émissions industrielles de dioxyde de soufre.

Pour l'exercice 2010, l'Assemblée Générale de l'Association a approuvé le projet de budget par lequel AIRFOBEP sollicite le versement d'une cotisation d'un montant de 38 853 euros par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEC/1/619/CC du 21 décembre 2001 portant l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association AIRFOBEP,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire pour la Communauté Urbaine de participer aux réseaux de surveillance de la qualité de l'air agréés par arrêté ministériel

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une cotisation au titre de l'année 2010 à l'Association de la surveillance de la qualité de l'air de la région de l'Etang de Berre et de l'Ouest des Bouches-du-Rhône (AIRFOBEP) d'un montant de 38 853 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2010 de la Communauté Urbaine – Nature 6281 – Fonction 832, sous-politique G210.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au
Développement Durable, Plan Climat,
Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement Durable, Innovation et
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI